

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 mars 2020

3^{ème} Commission**N° CP-2020-3-3-3****Service instructeur**

DIR- Pôle mobilité et travaux neufs

Service consulté

DAJD - DIF

5A3F**CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES D'AVANT-PROJET SNCF POUR
L'ELARGISSEMENT DU PONT-RAIL AU DROIT DE LA RD 105 A SAINT-LOUIS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention relative au financement des études d'avant-projet réalisées par la SNCF, d'un montant de 387 000 € courants HT, pour l'élargissement du pont-rail sur la ligne ferroviaire STRASBOURG - SAINT-LOUIS au droit de la RD 105.

I. CONTEXTE

La RD 105 constitue la voie de contournement de la partie Nord de l'agglomération bâloise et supporte de ce fait un trafic de transit significatif dans un secteur à fort enjeu de développement. Cette fonction rend nécessaire la requalification de cette route départementale, qui est déjà actuellement très fortement circulée.

Dans ce contexte, le projet de requalification de la RD 105 à SAINT-LOUIS et HESINGUE prévoit la création d'une voie supplémentaire dans le sens Est-Ouest sur la RD 105 sous le pont-rail existant situé sur la ligne ferroviaire STRASBOURG – SAINT-LOUIS.

Pour les besoins du projet routier, le pont-rail situé au km 134,920 sur la ligne 115 000 STRASBOURG – SAINT-LOUIS doit être élargi. Pour définir la consistance, l'estimation du coût et le calendrier prévisionnel de réalisation de cet élargissement, une étude préliminaire a été réalisée par SNCF et a été validée lors de la séance de la Commission permanente du 17 mai 2019.

II. ETUDES D'AVANT-PROJET POUR LE DOUBLEMENT DU PONT-RAIL

Dans la continuité des études préliminaires, les études d'avant-projet pour le doublement du pont-rail comprendront notamment :

- le détail du programme de l'opération,
- les études techniques,
- la synthèse des études d'avant-projet.

Elles s'achèveront par l'établissement d'un document d'avant-projet constitué des sous-dossiers suivants :

- un dossier de synthèse,
- un dossier technique.

SNCF Réseau, propriétaire du pont-rail, assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude qui est évaluée à 387 000,00 € courants HT et qui sera entièrement financée par le Département.

La convention jointe au présent rapport a ainsi pour objet de définir la consistance et les délais des études d'avant-projet à réaliser, l'assiette de financement et le plan de financement.

Elle est complétée par les conditions générales, jointes en annexe 1 à la convention, qui s'appliquent au financement des études et travaux réalisés par SNCF Réseau dans le cadre d'un projet d'infrastructure ferroviaire.

Les annexes 2 et 3 en précisent le coût, les fonctionnalités, les délais, le calendrier révisable des appels de fonds ainsi que le modèle récapitulatif des dépenses.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le plan de financement des études d'avant-projet pour l'élargissement du pont-rail situé au km 134,920 de la ligne 115 000 STRASBOURG - SAINT-LOUIS, à hauteur de 387 000 € courants, aux conditions économiques de réalisation ;
- d'approuver les termes de la convention ci-jointe à conclure avec SNCF Réseau et de m'autoriser à la signer ;
- de préciser que les dépenses afférentes à cette convention seront imputées au programme AAC1, chapitre 20, fonction 621, nature 2031 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT